



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
 SUR LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BP 2018**

☛ **Présentation simplifiée des ressources et des charges - section de fonctionnement**

	Budget 2018
Attribution de compensation (compensation de la perte de la fiscalité économique)	12 383 124 €
Impositions directes – taxe d’habitation et taxes foncières	18 287 831 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	2 711 618 €
Droits de mutation	1 300 000 €
Autres produits de fiscalité	637 200 €
Dotations globales de fonctionnement (dotation forfaitaire)	2 399 252 €
Compensations de l’Etat pour les abattements et exonérations sur la fiscalité locale	525 357 €
Dotations, subventions, participations	1 470 128 €
Produits des services - participation des familles et des usagers	1 307 100 €
Produits du domaine et remboursements	1 330 274 €
FCTVA fonctionnement	70 000 €
Aide Etat - Fonds de soutien pour les emprunts structurés	340 922 €
Recettes réelles de fonctionnement	42 762 806 €

	Budget 2018
Charges de personnel (chapitre 012)	16 767 000 €
Participations obligatoires (CCAS, BSPP, CDE,...)	1 115 239 €
Subventions aux associations	1 339 713 €
Autres dépenses de gestion	10 700 236 €
Fonds de compensation des charges territoriales (versé à l'EPT Bièvre)	310 000 €
Reversement de la TEOM à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre	2 711 618 €
Total dépenses de gestion	32 943 806 €
Prélèvement FNGIR (réforme de la fiscalité locale de 2011)	3 640 000 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	880 000 €
Total des prélèvements	4 520 000 €
Intérêts de la dette – Ville	1 250 000 €
Intérêts de la dette - PPP et SAF	563 000 €
ICNE	15 000 €
Total des charges financières	1 828 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	39 291 806 €

☛ **Un recours limité à la fiscalité**

Les taux d'imposition 2017 de taxe d'habitation et de taxe sur le foncier bâti sont maintenus en 2018 : il n'y a pas de hausse d'impôt en 2018. Le niveau de fiscalité de la Ville de THIAIS est très inférieur, tant à la moyenne nationale qu'à la moyenne des communes du Val de Marne.

Fiscalité directe	Taux de THIAIS 2018	Taux moyens nationaux 2017	Taux moyens départementaux 2017
Taxe d'habitation	19.81%	24.47%	24.18%
Taxe sur le foncier bâti	13.00%	21.00%	21.18%
Taxe sur le foncier non bâti	22.46%	49.46%	62.88%

☛ **Une masse salariale contenue grâce à des efforts de gestion**

Au 1^{er} janvier 2018, les effectifs de personnels de la commune s'établissent comme suit :

- 337 agents sur emplois permanents, titulaires ou contractuels (CDD ou CDI)
- 10 assistantes maternelles.

Le montant des charges de personnel inscrit au Budget 2018 s'élève à 16.767.000 €, soit 42,7% des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à celui de la moyenne des communes.

☛ **Une épargne brute stable**

L'épargne brute, c'est-à-dire le solde entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement, s'élève à 3.471.000 €.

☛ **Présentation simplifiée des ressources et des dépenses - section d'investissement**

	Budget 2018
Requalification des façades école élémentaire Schuman	221 000 €
Travaux théâtre	50 000 €
Rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin (étude)	20 000 €
Acquisition terrain groupe Scolaire Romain Gary (2ème versement)	825 000 €
Travaux de voirie - Opération ANRU quartier des Grands Champs	1 134 000 €
Sous-total Grands projets et opération ANRU	2 250 000 €
Travaux de rénovation des bâtiments publics et des installations de chauffage	1 090 400 €
Travaux de voirie, réseaux,...	448 500 €
Autres investissements (équipements sportifs, mobiliers, informatique,...)	477 100 €
Participation brigade des sapeurs pompiers (investissement)	70 000 €
Total dépenses d'équipement	2 086 000 €
Contrat de partenariat public privé pour l'éclairage - travaux	832 000 €
Remboursement du capital des emprunts	3 693 000 €
Total dépenses investissement	8 861 000 €

	Budget 2018
Autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement	3 471 000 €
Taxe d'aménagement, amendes de police	715 000 €
FCTVA (récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement n-2)	1 100 000 €
Subventions et participations d'organismes extérieurs	595 000 €
Autres recettes d'investissement	480 000 €
Recours à l'emprunt	2 500 000 €
Total recettes d'investissement	8 861 000 €

☛ **Une dette maîtrisée**

	Situation au 1^{er} janvier 2018
Encours dette Ville	40 799 523 €
Encours dette PPP – loyers d’investissement restant à verser à Thiais Lumière	13 622 669 €
Encours dette Ville + PPP	54 422 192 €
A déduire: Aide Fonds de soutien de l’Etat	3 339 277 €
Encours au 1^{er} janvier 2017 pour ratio dette	51 082 915 €

Le montant de la dette nouvelle (2.500.000 €) est inférieur au montant du remboursement du capital des emprunts en 2017 (3.693.000 €).

☛ **Ratios officiels du BP 2018 (pour 29.254 habitants)**

INFORMATIONS FINANCIÈRES – RATIOS		VALEURS
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 343 €
2	Produit des impositions directes/population	625 €
2 bis	Produit des impositions directes/population	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 462 €
4	Dépenses d’équipement brut/population	177 €
5	Encours de dette/population (ratio dette Ville - aide FDS)	1 281 €
6	DGF/population	87 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	42,7%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (3 taxes)	71,1%
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	100,5%
10	Dépenses d’équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	12,1%
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,6%

Accusé de réception en préfecture
094-219400736-20180502-NS1-02052018-
AU
Date de télétransmission : 02/05/2018
Date de réception préfecture : 02/05/2018

Point n° 3

FINANCES

NOTE DE SYNTHÈSE

A la date d'établissement de la présente note (26 mars 2018), la Direction générale des collectivités locales n'a pas publié les montants de la DGF 2018.

Objet : Budget primitif 2018 – Budget Principal

Le budget primitif 2018 s'équilibre comme suit :

	Opérations réelles	Opérations d'ordre entre sections	Total
Fonctionnement			
Recettes	42 762 806 €	34 000 €	42 796 806 €
Dépenses	39 291 806 €	3 505 000 €	42 796 806 €
Investissement			
Recettes	5 390 000 €	3 505 000 €	8 895 000 €
Dépenses	8 861 000 €	34 000 €	8 895 000 €
Autofinancement		3 471 000 €	

FONCTIONNEMENT

Les **recettes réelles de fonctionnement** s'élèvent à **42.762.806 €** (+ 0,04% par rapport au BP 2017).

Elles comprennent :

- **les recettes fiscales : 35.319.773 €**

Il est proposé pour l'année 2018 de reconduire les taux d'imposition votés en 2017 ; il n'y a pas de hausse d'impôt en 2018.

Fiscalité directe état 1259	Bases définitives 2017 (état 1288)	Bases prévisionnelles 2018 (état 1259)	Variation des bases	Taux 2017	Produit 2018 attendu sans variation du taux
Taxe d'habitation	49 225 876 €	51 065 000 €	3,74%	19,81%	10 115 977 €
Taxe sur le foncier bâti	62 450 861 €	62 660 000 €	0,33%	13,00%	8 145 800 €
Taxe sur le foncier non bâti	109 317 €	116 000 €	6,11%	22,46%	26 054 €
Total	111 786 054 €	113 841 000 €	1,84%		18 287 830 €

Le produit fiscal attendu, figurant au compte 7311, s'élève à 18.287.831 €.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.383.124 €.

Le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, instituée par la commune et reversée à l'Etablissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, s'élève à 2.711.618 €.

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.300.000 €.

A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (530.000 €), la taxe sur les pylônes (85.000 €) et d'autres produits (22.200 €).

- **les dotations et subventions : 4.473.237 €**

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 2.399.252 € pour la dotation forfaitaire et à 151.720 € pour la dotation de solidarité urbaine.

La Ville a perçu une dotation forfaitaire de 2.579.252 € en 2017. Une diminution de 180.000 € a été provisionnée au BP 2018.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 525.357 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la Petite enfance (1.039.000 €), les subventions pour les centres de loisirs (175.000 €) et diverses subventions et participations (182.908 €).

- **les produits des services : 1.556.600 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance,...

- **les produits de gestion courante : 214.000 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT au titre de mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents,...).

- **les autres produits de gestion courante : 858.274 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la commune.

- **les recettes financières : 340.922 €**

La Ville de THIAIS a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 340.922 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **39.291.806 €** (+ 0,84% par rapport au BP 2017).

Elles comprennent notamment :

- les dépenses de personnel : 16.767.000 €
- les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations : 1.844.402 €
- la participation au fonds de compensation des charges territoriales : 310.000 €
- les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 11.310.786 €
- les charges financières : 1.828.000 €
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 880.000€

- le prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : 3.640.000 €
- le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2.711.618 €

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (1.642.500 €), des dotations aux amortissements (1.862.500 €), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (34.000 €), s'élève à **3.471.000 €**.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **8.861.000 €** et se décomposent comme suit :

	BP 2018
Grands projets	291 000 €
Opération ANRU	1 959 000 €
Bâtiments	874 900 €
Voirie et infrastructure	448 500 €
Autres services	477 100 €
Installations de chauffage	215 500 €
Participation Brigade des sapeurs pompiers	70 000 €
<i>sous-total dépenses d'équipement Ville</i>	4 336 000 €
Remboursement des emprunts	3 693 000 €
Dette PPP – participation aux travaux	832 000 €
TOTAL GENERAL	8 861 000 €

Le programme d'investissement 2018 comprend les projets suivants :

- Grands projets : Achèvement des travaux de requalification de la façade de l'école Schuman, maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin, ...
Les crédits afférents à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction du centre de loisirs Jules Ferry sont figurés dans les RAR 2017.
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2018, 2^{ème} échéance pour l'acquisition du terrain de l'école Romain Gary
- Bâtiments : travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, concernant pour la moitié du programme le palais omnisports.
- Voirie et infrastructures : entretien et investissements relatifs à la voirie, aux mobiliers urbains et aux espaces verts.
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), matériels et logiciels informatiques, ...
- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien renouvellement des installations de chauffage.

- Participation Brigade des sapeurs pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs pompiers de Paris.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées :

par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **5.390.000 €** :

- les recettes propres d'investissement :
 - le fonds de compensation de la TVA : 1.100.000 €
 - la taxe d'aménagement : 700.000 €
 - les amendes de police : 15.000 €
- les subventions : 595.000 €
- les produits de cession d'immobilisations : 130.000 €
- les remboursements d'assurances : 350.000 €
- le recours à l'emprunt à hauteur de 2.500.000 €

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursé en 2018 (3.693.000€).

et par l'autofinancement : 3.471.000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le Budget primitif 2018, par chapitre, comme suit :

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations	6 704 178,57	441 140,00
921	Sécurité et salubrité publiques	1 549 660,00	
922	Enseignement formation	6 888 596,43	1 125 300,00
923	Culture	1 684 172,00	174 500,00
924	Sport et jeunesse	5 661 941,00	508 500,00
925	Interventions sociales et santé	973 320,00	21 700,00
926	Famille	2 586 485,00	1 350 000,00
927	Logement	45 285,00	
928	Aménagement et services urbains	6 822 368,00	2 976 718,00
929	Action économique	27 800,00	63 174,00
931	Dettes et autres opérations financières	1 828 000,00	340 922,00
932	Dotations et participations non affectées	880 000,00	3 152 697,00
933	Impôts et taxes non affectées	3 640 000,00	32 608 155,00
934	Transfert entre sections	1 862 500,00	34 000,00
939	Virement à la section d'investissement	1 642 500,00	
Total		42 796 806,00 €	42 796 806,00 €

Ville de Thiais
 Conseil Municipal du 11 avril 2018

Section d'investissement		Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations	445 173,00	
901	Sécurité et salubrité publiques	116 400,00	
902	Enseignement formation	1 392 947,00	400 000,00
903	Culture	52 900,00	
904	Sport et jeunesse	734 200,00	15 000,00
905	Interventions sociales et santé	3 000,00	
906	Famille	61 680,00	
907	Logement		
908	Aménagement et services urbains	1 529 700,00	180 000,00
909	Action économique		
911	Dettes et autres opérations financières	4 525 000,00	2 500 000,00
912	Dotations et participations non affectées		1 115 000,00
913	Impôts et taxes non affectées		700 000,00
914	Transfert entre sections	34 000,00	1 862 500,00
919	Virement de la section de fonctionnement		1 642 500,00
95	Produit des cessions d'immobilisations		480 000,00
Total		8 895 000,00 €	8 895 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
094-219400736-20180502-NS1-02052018-
AU
Date de télétransmission : 02/05/2018
Date de réception préfecture : 02/05/2018